



Elections régionales 2021 :
Quelles perspectives d'avenir pour la
formation et la profession infirmière dans
les territoires ?

Sommaire

Présentation de la FNESI	2
Introduction	3
I. L'orientation, une compétence récente encore trop peu investie	4
II. Pour une politique d'enseignement supérieur ambitieuse favorisant la réussite étudiante	7
a) L'intégration universitaire organique, un pas supplémentaire vers les sciences infirmières	7
b) Une rénovation et construction adaptées aux enjeux sociétaux	9
c) Des IFSI équipés, gage d'une formation de qualité	11
III. Construire un environnement d'études propice à l'épanouissement des étudiant·e·s	13
a) L'accès aux services étudiants : la clef de l'attractivité des territoires	13
b) La gestion des bourses étudiantes par les Crous : un transfert de compétence dans l'intérêt des ESI	16
c) Construire un schéma régional des transports adapté aux maillage des IFSI	18
IV. La recherche en sciences infirmières pour améliorer la qualité des soins au patient·e·s	20
Conclusion	22
Les positions de la FNESI	23
Contacts	25

Présentation de la FNESI

La FNESI est une association de loi 1901 qui agit indépendamment de tout parti politique, de toute confession religieuse et de tout syndicat. Elle a été **créée en octobre 2000** pour répondre au manque de représentation des étudiant·e·s infirmier·ère·s dans le cadre de leur formation.

Les membres fondateurs de la FNESI ont coordonné les différents mouvements régionaux existants et ont permis le rassemblement de plus de **14 000 étudiant·e·s dans les rues de Paris**, le 23 octobre 2000. Cette manifestation a permis l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Emploi et des Solidarités. Ceci aboutissant, par la suite, à la signature d'un protocole d'accord visant à mieux reconnaître le **statut de l'étudiant·e en soins infirmiers** mais permettant également d'améliorer sa formation, ses conditions de vie et d'études.

Depuis, la **FNESI est reconnue comme seule structure représentative des 95 000 étudiant·e·s en soins infirmiers de France**. A ce titre, elle **défend les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels**, des étudiant·e·s en soins infirmiers et **exprime leurs positions** sur tous sujets les concernant.

Les Étudiant·e·s en Soins Infirmiers (ESI) sont aujourd'hui réparti·e·s dans près de **326 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)** sur le territoire français. Notre structure les représente auprès des **Ministères des tutelles de la formation** mais également auprès de tous les partenaires et institutionnels impliqués dans celle-ci, notamment les **collectivités territoriales telles que les Régions**.

La FNESI porte une réflexion continue sur la nature et l'**organisation de la formation** en soins infirmiers, sur la **profession d'infirmier·ère** et plus largement sur les **problématiques de santé**. C'est par celle-ci qu'elle a toujours su être force de propositions et porter une vision d'avenir sur la société.

Introduction

Depuis toujours, la FNESI prône **la citoyenneté et la participation de la jeunesse dans la démocratie française**. Dans un contexte de **désengagement** et de **forte abstention** électorale, il est primordial que les candidat·e·s se saisissent de cette problématique, notamment dans le cadre de ces élections régionales.

Depuis la loi de décentralisation de 2004, de nouvelles compétences sont attribuées aux collectivités territoriales, notamment la gestion des Formations Sanitaires et Sociales (FSS). Acteur au plus proche des étudiant·e·s en soins infirmiers, elle intervient dans le **financement des instituts** et le versement des bourses étudiantes. Par ailleurs, les Régions détiennent de nombreuses autres compétences en lien avec les conditions de vie des ESI : mise à disposition de logements, gestion des transports non-urbains, le développement de services, etc. Depuis 2018, les Régions détiennent un rôle d'autant plus important auprès des jeunes : **l'orientation**.

L'investissement de la Région dans les sciences infirmières est aussi une question d'attractivité des territoires. Formation la plus demandée sur Parcoursup depuis 2019, **les études en soins infirmiers doivent rester attractives** grâce à l'implication financière de notre collectivité de tutelle. Une formation attrayante sur son territoire, c'est permettre de **fidéliser les lycéen·ne·s et professionnel·le·s en reconversion** en vue d'un exercice futur dans le territoire.

Cette dynamique territoriale doit être impulsée par le biais de l'ensemble des compétences détenues par les Régions. Permettre aux jeunes de se déplacer et se loger facilement, d'avoir un environnement de vie riche en activité culturelle, sportive, sont autant d'éléments **favorisant leur réussite dans leurs études**.

Les élections régionales 2021 doivent être un tremplin vers la **considération de la jeunesse** par les Régions. C'est pourquoi, en tant que fédération nationale représentative des 95 000 étudiant·e·s en soins infirmiers, la FNESI **portera leur voix** auprès des **candidat·e·s aux élections régionales**. Aucune impasse ne sera faite sur les politiques de jeunesse.

I. L'orientation, une compétence récente encore trop peu investie

L'orientation des jeunes est un enjeu primordial dans la construction du projet professionnel de ceux·celles-ci. Par le recours aux différents outils, elle doit permettre à chacun de découvrir, en lien avec ses aptitudes et intérêts, les **domaines de formation et d'exercice existant dans notre société**. L'étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)¹ a démontré « *qu'un jeune sur trois accédant à l'enseignement supérieur abandonne ses études ou se réoriente en fin de première année de licence ; que seuls 57 % des jeunes ont un projet professionnel au moment du choix de leur orientation et que 37 % des jeunes ne se sentent pas du tout accompagnés et informés pour comprendre leurs envies* », révélant ainsi aux yeux de tou·te·s le **besoin d'investissement dans l'orientation des jeunes**.

Depuis **septembre 2018**, les Régions détiennent une nouvelle compétence : celle de **l'information sur les métiers et les formations de l'enseignement supérieur**. En effet, la Région *“organise des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires. [...]”*².

La formation en soins infirmiers est, depuis deux années consécutives, la formation la **plus demandée de l'enseignement supérieur** sur la plateforme Parcoursup avec plus de 600 000 voeux en 2020³. Cet engouement pour notre filière est lié à la suppression du concours en 2018 et son passage via Parcoursup, plateforme gratuite offrant une meilleure visibilité des IFSI. Malgré cette forte attractivité, les ESI entrants en formation ne finissent pas tou·te·s diplômé·e·s car, comme le révèle l'étude de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), les IFSI perdent **25% des étudiant·e·s sur toute la formation entre le nombre d'entrant·e·s en première année d'étude et la diplomation**⁴. Ces chiffres viennent confirmer le manque d'informations et de

¹ MILLOT, C. Orientation : les jeunes veulent être accompagnés pour comprendre leurs envies. Consommation et modes de vie [en ligne]. Avril 2019, n°305. [consulté le 15 août 2020 sur credoc.fr]

² Article L6111-3, *Code du travail* [en ligne]. 5 septembre 2018 [consulté le 10 août 2020 sur legifrance.gouv.fr]

³ POMMIERS, E. Sur Parcoursup, les écoles d'infirmiers s'attendent à un nouveau raz de marée. Le Monde Campus [en ligne]. Janvier 2020. [consulté le 15 août 2020 sur lemonde.fr]

⁴ CROGUENNEE, Y. Les trois quarts des diplômés infirmiers trouvent leur premier emploi en moins d'un mois. Etudes et résultats [en ligne]. Janvier 2019, n°1099 [consulté le 4 juillet 2020 sur drees.solidarites-sante.gouv.fr].

construction du projet professionnel des jeunes lors de la formulation de leurs vœux sur Parcoursup.

Par ailleurs, la forte attractivité des IFSI se fait au dépend d'autres formations telles que celle assurée par les Instituts de Formation des Aides-Soignant·e·s (IFAS) qui, malgré un manque crucial de professionnel·le·s dans le système de santé, ne parviennent pas à combler les quotas régionaux pourtant établis chaque année selon les besoins du territoire.

Il est donc urgent que les listes candidates aux élections régionales se saisissent de cet enjeu sociétal afin de **faire de l'orientation un ensemble d'outils assurant l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur avenir.**

Face à ces constats, la FNESI a élaboré une **stratégie d'orientation en lien avec le référentiel de formation en soins infirmiers et le maillage territorial des IFSI**, proche de celui des lycées. Convaincu qu'une politique d'orientation de qualité ne peut être élaborée sans les acteurs présents dans le territoire, **la FNESI porte l'implication des ESI dans l'orientation des jeunes.**

En effet, la réforme du baccalauréat portée par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, prévoit de **consacrer 54 heures des enseignements à l'orientation**, offrant ainsi une possibilité de diversifier les contenus dédiés aux lycéen·ne·s. Le système de santé, encore méconnu de tou·te·s (notamment au sujet des différentes professions de santé existantes), doit faire l'objet d'une présentation dans les lycées afin que les élèves puissent mieux appréhender ce milieu. Cette présentation doit impliquer les étudiant·e·s en santé en permettant la **validation de certaines Unités d'Enseignement (U.E)**, comme par exemple, pour la formation en soins infirmiers, l'UE 3.3 S5 "Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité" et la compétence 8. L'implication des ESI répond au besoin de **faciliter les échanges entre jeunes**, libérant plus facilement la parole des lycéen·ne·s et permettant aux étudiant·e·s de témoigner de leur vécu.

Pour déconstruire les préjugés et permettre aux potentiel·le·s candidat·e·s de mieux appréhender la formation en soins infirmiers, **la FNESI porte le développement des journées d'immersion dans les IFSI.** En effet, les jeunes et les professionnel·le·s en reconversion doivent pouvoir suivre les enseignements théoriques dispensés aux ESI. Pour se faire, **la Région doit être motrice dans l'établissement de conventionnements entre les lycées et les IFSI de par leur double compétence.**

Enfin, pour garantir une visibilité des spécificités de chaque institut, il est important que la Région demande aux IFSI de prévoir dans leur calendrier des **journées portes ouvertes**. L'élaboration de ces journées doit être réfléchiée avec l'ensemble des acteurs de la formation dont notamment les **associations étudiantes**. Ces dernières, vectrices de vie étudiante doivent être présentes pour organiser des temps de présentation de la formation en collaboration avec l'équipe pédagogique et de direction. La réalisation de ces journées doit être communiquée et organisée en partenariat avec les lycées de proximité pour maintenir une cohérence territoriale.

Renforcer la politique d'orientation des IFSI de la Région est un investissement dans l'avenir des jeunes, la pérennité du système de santé et l'attractivité du territoire. Des solutions existent, la FNESI demande à ce que les listes candidates s'en saisissent.

II. Pour une politique d'enseignement supérieur ambitieuse favorisant la réussite étudiante

Pour encourager les jeunes à poursuivre les études dans l'enseignement supérieur ou se tourner vers des formations en apprentissage, les pouvoirs publics doivent **investir considérablement dans les établissements de formation, le matériel et les ressources pédagogiques afin de garantir des conditions adéquates**. Des études⁵ montrent qu'en 2017, près d'un quart des étudiant·e·s entrant dans l'enseignement supérieur en 2014, ressortent, trois années plus tard, sans diplôme national de licence, témoignant ainsi de défaut dans le système éducatif français.

La **Loi de décentralisation de 2004** délègue aux Régions la compétence du financement, du "*fonctionnement et l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L. 4383-3 lorsqu'ils sont publics*"⁶ comme privés, selon la volonté de chacune. Hors, les chiffres de la DREES en date de 2016 viennent appuyer le constat précédemment effectué dans l'enseignement supérieur : les IFSI perdent 25% des étudiant·e·s sur toute la formation entre le nombre d'entrant·e·s en première année d'étude et la diplomation⁷. L'enquête de la FNESI réalisée en 2017⁸ a permis de démontrer que **près de la moitié des interruptions de formation étaient liées aux conditions de formation dans les IFSI**. Ainsi, dans un contexte d'élections régionales, les listes candidates doivent prendre des engagements en faveur de l'amélioration des conditions de formation des ESI, garantissant un environnement favorable à la **réussite étudiante**.

a) L'intégration universitaire organique, un pas supplémentaire vers les sciences infirmières

Dans un objectif d'améliorer les conditions de formation des ESI, la FNESI porte depuis sa création **l'intégration universitaire (IU) organique de la formation en soins infirmiers**. Celle-ci permettra d'amorcer le développement des sciences infirmières par le biais de compétences, de l'interprofessionnalité, de l'innovation pédagogique et de la recherche.

⁵ Chan-Pang-Fong, E. Les bacheliers 2014, où en sont-ils à la rentrée 2015 ? [en ligne]. Novembre 2017. [consulté le 20 août 2020 sur enseignementsup-recherche.gouv.fr].

⁶ Art. L. 4383-5, *Code de la Santé Publique* [en ligne]. 5 mars 2014 [consulté le 10 août 2020 sur legifrance.gouv.fr].

⁷ CROGUENNEE, Y. Les trois quarts des diplômés infirmiers trouvent leur premier emploi en moins d'un mois. Etudes et résultats [en ligne]. Janvier 2019, n°1099 [consulté le 4 juillet 2020 sur drees.solidarites-sante.gouv.fr].

⁸ Mal être des Etudiant.e.s en Soins Infirmiers : il est temps d'agir. *Dossier de presse* [en ligne]. Septembre 2017 [consulté le 23 août 2020 sur fnesi.org].

Depuis 2009, la formation en soins infirmiers est sous **cotutelle** du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et du Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS) pour la construction et la dispensation des enseignements théoriques et pratiques. Cette cotutelle est due au processus d'intégration universitaire qui a commencé il y a plus de dix ans maintenant. La collaboration entre ces deux ministères se traduit sur le terrain par la signature d'une **convention tripartite entre les Universités, les IFSI et la Région**. Cette convention tripartite permet de cadrer l'intervention de chaque acteur dans la mise en place de la formation en soins infirmiers : d'une part le financement de la Région, d'autre part la participation pédagogique des universités et les services alloués aux étudiant·e·s. Malheureusement, ce conventionnement **ralentit le processus d'intégration universitaire** puisque sa construction même engage les signataires à tenir des directives sur une durée de 5 ans **sans prendre en compte l'évolution du territoire et les enjeux de santé actuels et à venir**. Il devient donc nécessaire de repenser ce modèle de conventionnement entre ces trois acteurs de la formation.

Aujourd'hui, l'intégration universitaire de la formation en soins infirmiers atteint des formes variables selon les dynamiques territoriales entreprises entre ces trois mêmes acteurs : convention tripartite, Département Universitaire en Sciences Infirmières (DUSI), expérimentations, etc. Alors que l'ensemble des éléments permettant la réalisation de cette IU sont réunis dans les directives nationales, **les acteurs territoriaux n'ont désormais plus qu'à s'en saisir**.

La présence de "*au moins deux représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, dont au moins un représentant de la région*"⁹ dans le conseil d'administration de l'Université permet à **la Région d'être un véritable moteur dans l'IU des IFSI**. Les DUSI, déjà existants dans certaines universités novatrices, permettent de **créer un organe universitaire qui rassemble l'ensemble des IFSI au sein d'une UFR de Santé**. Le DUSI représente actuellement l'organe universitaire le plus adapté au regroupement des IFSI, sous une autre forme qu'à travers une convention. Leur création est une occasion pour les IFSI de bénéficier des **richesses pédagogiques, matérielles et humaines** que proposent l'Université devenant ainsi garante de la qualité de la formation.

Par ailleurs, la création d'un DUSI permet de **transférer la tutelle juridique des établissements de santé supports** (dans la plupart des cas les CH/CHU) à **cet organe universitaire**. C'est par ce transfert juridique que la **gestion financière** sera ainsi assurée par l'Université de rattachement des IFSI, après versement effectué de

⁹ Article L. 712-3, *Code de l'éducation* [en ligne]. 22 juillet 2013. [consulté le 17 août sur legifrance.gouv.fr].

la Région. En devenant responsable de la gestion financière, l'Université permet de mettre en place un système facilitant une prise de décision adaptée à la dynamique territoriale des IFSI. De ce fait, les listes candidates aux élections régionales doivent s'engager à **porter la création de DUSI au sein des Universités à composante santé de leur territoire et assurer ce transfert de tutelle juridique des établissements supports aux Universités.**

b) Une rénovation et construction adaptées aux enjeux sociétaux

De par l'historique de la création des IFSI, encore sous tutelle des établissements de santé supports, de nombreuses **structures restent à ce jour vétustes, mettant parfois en danger la santé des étudiant·e·s.** Le 21 juillet 2020, la Ministre Frédérique Vidal a annoncé une ouverture des quotas d'entrée en IFSI de 10% d'ici 2025. Pour ce faire, les capacités d'accueil dans les IFSI devront être élargies induisant des constructions ou rénovations d'établissements. Dans la continuité des éléments avancés jusqu'ici, les listes candidates doivent s'engager à **rénover l'ensemble des structures de formation en respectant les normes écologiques, de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.**

La FNESI demande à ce que les listes candidates effectuent, dès leur prise de mandat, une **étude portant sur l'implantation des IFSI sur le territoire régional** selon des critères définis au préalable avec les acteurs de la formation. En effet, ce travail doit mener au recensement des services étudiants, de l'offre de stage et des outils pédagogiques utilisés dans les instituts permettant de questionner la **pertinence d'implantation** de chacun d'entre eux selon les dynamiques locales en lien également avec les campus universitaires. La **politique de site** doit apparaître comme un axe de mandat prioritaire afin de garantir des conditions de formation de qualité dans chaque institut de la Région.

Pour renforcer la qualité de formation dans les instituts, les listes candidates doivent prévoir dans leur programme un **équipement massif des IFSI en salle de simulation.** La simulation en santé est désormais considérée comme une méthode pédagogique incontournable dans le développement des compétences, l'évaluation des pratiques et la gestion des risques en soins. L'étude approfondie sur la politique de site des IFSI permettra d'étudier la **mutualisation de ressources** à ce sujet, notamment avec les sites universitaires, afin de favoriser l'interprofessionnalité dans l'enseignement.

La démocratisation de l'accès à la formation est une des valeurs fortes portée par la FNESI depuis sa création. Celle-ci doit être garantie dans l'ensemble des IFSI de France pour permettre **l'inclusion de tou·te·s**, y compris des personnes en situation de handicap. A ce jour, de par la vétusté des locaux, de nombreux IFSI ne sont malheureusement pas en capacité d'accueillir des personnes à mobilité réduite. Pour permettre un égal accès aux études en soins infirmiers, il est nécessaire que chaque établissement d'enseignement supérieur soit rénové afin de garantir une formation adaptée aux étudiant·e·s accueilli·e·s. La FNESI demande donc aux listes candidates de prévoir un financement pour la **réhabilitation de ces infrastructures et pour l'achat de matériel adapté à l'enseignement théorique et pratique pour les personnes en situation de handicap**.

La **vie étudiante** dans les établissements de formation est un élément important pour les bachelier·e·s arrivant dans l'enseignement supérieur car cela contribue au bien-être en formation de l'étudiant·e. Ainsi, détenir une **association étudiante** au sein de son établissement est un facteur d'attractivité important pour l'institut. Cette dynamique étudiante doit être encouragée et prévue lors de rénovation et/ou construction d'établissement d'enseignement supérieur. De plus, la mise en place de **salle destinée aux temps de pause** des ESI favorise les rencontres, le partage et la cohésion au sein d'un même établissement de formation. La FNESI demande ainsi à ce que les listes candidates s'engagent à **fournir dans chaque IFSI un local pour l'association étudiante et une salle de pause à destination des ESI**.

Toute rénovation et/ou construction d'IFSI doit être réfléchi dans le respect des **normes écologiques**. De part les compétences des Régions¹⁰ et le projet des CPER 2021-2027, il est nécessaire de pouvoir repenser les infrastructures de l'enseignement supérieur en créant des **campus durables et en repensant les cités universitaires**. La rénovation et la mutualisation des bâtiments de l'enseignement supérieur et des IFSI doivent permettre la réduction de la consommation d'énergie et des coûts de fonctionnement. Pour exemple, l'institut de Formation aux Professions de Santé (IFPS) de Saint-Brieuc s'est construit selon une architecture innovante et écologique : recueil de l'eau de pluie pour les circuits d'eau non potable, peinture biologique, renforcement isolation thermique etc. Ces initiatives locales, adaptées aux enjeux environnementaux actuels, doivent être soutenus et encouragés par les Régions : **un plan d'investissement économique massif doit être pensé selon ces normes**.

¹⁰ Article L1111-9, *Code général des collectivités territoriales* [en ligne]. 24 décembre 2019 [consulté le 14 août 2020 sur legifrance.gouv.fr].

c) Des IFSI équipés, gage d'une formation de qualité

Au-delà des rénovations structurelles des établissements, la FNESI demande à ce que le matériel nécessaire à l'enseignement théorique et pratique soit prévu et financé par les Régions à tous les IFSI du territoire. En effet, **encore trop de matériel pédagogique reste à ce jour à la charge de l'étudiant·e**, encourageant ainsi la précarité déjà trop criante dans les IFSI.

Le 17 août dernier, la FNESI interpellait les pouvoirs publics sur le coût de la rentrée d'un·e étudiant·e en soins infirmiers. Pour l'année 2020, celui-ci s'élevait à **2679,12€, soit 318,12€ de plus qu'un·e autre étudiant·e de l'enseignement supérieur**¹¹. Bien que le 23 janvier 2020, la publication d'un arrêté¹² officialise l'illégalité du caractère obligatoire de frais complémentaires dans les IFSI publics, **les ESI paient en moyenne 49€ de frais complémentaires illégaux**, par non-application de la réglementation en vigueur. De plus, des frais de tenues obligatoires sont encore illégalement imposés aux étudiant·e·s, pouvant aller jusqu'à 205€. Pour la rentrée 2021, la FNESI demande aux listes candidates de **s'engager à ce que les IFSI publics de leur territoire n'imposent plus des frais complémentaires illégaux aux étudiant·e·s**. La FNESI s'assurera du strict respect de la réglementation en vigueur.

Dans le respect de l'instruction du *"relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage"*, **les établissements d'accueil en stage doivent désormais assurer le prêt et l'entretien gratuit des tenues professionnelles** des ESI. Afin de s'assurer de la réalisation de temps d'enseignement en travaux pratiques (TP), la FNESI demande à ce que **les Régions fournissent des stocks de tenues professionnelles dans tous les IFSI du territoire**.

Par ailleurs, d'autres équipements restent à ce jour non-fournis par les IFSI malgré leur nécessité dans le parcours de formation, représentant ainsi un coût supplémentaire pour l'étudiant·e. Ainsi pour la rentrée 2020, les ESI ont dépensé en moyenne 51,30€ pour l'achat d'une paire de chaussures adaptée aux stages et 9,75€ pour l'achat d'un lot de pinces et d'une paire de ciseaux¹³. **Ces dépenses inhérentes aux stages s'élèvent donc à un total de 61,05€ sur la formation**. Ce matériel étant

¹¹ Indicateur du Coût de la Rentrée pour les étudiantes en soins infirmiers. *Dossier de presse* [en ligne]. Août 2020 [consulté le 25 août 2020 sur fnesi.org].

¹² Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. *Journal officiel* [en ligne]. 25 janvier 2020 [consulté le 18 août 2020 sur legifrance.gouv.fr].

¹³ Indicateur du Coût de la Rentrée pour les étudiantes en soins infirmiers. *Dossier de presse* [en ligne]. Août 2020 [consulté le 25 août 2020 sur fnesi.org].

nécessaire à la réalisation des stages, la FNESI le considère comme étant du matériel pédagogique devant donc être financé par les Régions. Ainsi la FNESI demande à ce que les listes candidates s'engagent à **allouer le budget nécessaire au financement de ce matériel pédagogique.**

Enfin pour garantir des conditions de formation décentes, les instituts doivent prévoir au sein de leur salle de pause la **mise à disposition d'un nombre adéquat de micro-ondes et frigidaires** afin de permettre aux étudiant·e·s de se restaurer sur place. Il est impensable que dans un établissement supérieur tel qu'un IFSI, aucun matériel ne soit prévu pour une restauration sur place.

L'ensemble de ces mesures de financement de construction, rénovation et d'équipement des IFSI doit faire l'objet d'un **plan pluriannuel de financement.** La FNESI entend, par ces élections régionales s'inscrivant au lendemain d'une crise sanitaire exceptionnelle, compter sur les engagements des listes candidates pour **améliorer les conditions de formation des ESI.**

III. Construire un environnement d'études propice à l'épanouissement des étudiant·e·s

Le développement des formations dans les territoires permet une potentielle **fidélisation des professionnel·le·s**. Néanmoins, un établissement d'enseignement supérieur délocalisé sans autres structures attenantes garantissant du service à l'étudiant·e n'est que très peu attractif pour les jeunes. C'est pourquoi la présence d'IFSI sur des sites délocalisés doit s'accompagner d'un **environnement permettant l'épanouissement et la réussite de l'étudiant·e**.

a) L'accès aux services étudiants : la clef de l'attractivité des territoires

Le 5 Juillet 2018, la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, accompagnée de la Ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé **l'inscription administrative de tou·te·s les ESI à l'Université** incluant la délivrance de la carte étudiante. Cette mesure nationale entraîne l'ouverture de droits étudiants tel que l'accès aux services universitaires. Pourtant, **deux ans plus tard, ce droit étudiant universel n'est toujours pas garanti aux 95 000 étudiant·e·s** en soins infirmiers.

La particularité de la formation en soins infirmiers est le maillage territorial des IFSI, **renforçant les inégalités d'accès aux services** à tou·te·s les ESI. En effet, certains IFSI sont présents dans des villes où aucune autre structure universitaire n'est existante : restauration universitaire (RU), Bibliothèque universitaire (BU), Service Universitaire d'Activité Physique et Sportive (SUAPS) et du Services Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS). Malgré des droits d'inscription versés aux IFSI, les Régions allouent obligatoirement un budget aux universités, permettant le **financement de l'accès aux services** pour les ESI. Par ailleurs, d'autres budgets existent tel que l'utilisation de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), cotisation payée par chaque ESI en formation initiale (hormis les boursier·e·s) dès la rentrée universitaire. Ainsi, des financements existent pour assurer un accès aux services à chaque étudiant·e·s en soins infirmiers, quel que soit leur lieu de formation. **La FNESI demande aux Régions d'agir en faveur de l'attractivité des territoires en développant l'accès aux services étudiants à proximité des IFSI.**

D'après l'enquête nationale menée par la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) durant la crise sanitaire, 63% des jeunes disent avoir un état psychologique fragilisé par le stress, la nervosité, ou encore un moral en baisse¹⁴. Dans les IFSI, ce sont **78,2% des étudiant·e·s qui se déclarent tout le temps ou souvent stressé**¹⁵ et **31,3% qui disent prendre des anxiolytiques** durant la crise sanitaire¹⁶. Ces chiffres alarmants dénotent bien de la souffrance psychologique des ESI dans les IFSI qui nécessitent donc le renforcement de dispositifs de soutien. Pour ce faire, la FNESI demande à ce que les Régions agissent en faveur de la **transformation des SUMPPS afin qu'ils puissent devenir des Centres de Santé Universitaires (CSU)** tel que le préconise le Plan Étudiant de 2017¹⁷. De plus, de par leur compétence sur le financement et à la réalisation d'équipement sanitaire¹⁸, les Régions doivent faciliter l'accès aux services de santé dans les IFSI en **établissant des conventionnements** entre ces deux structures. L'accès aux soins doit également être facilité par le développement de dispositifs permettant des réductions jeunes tels que le e-pass santé que l'on peut déjà retrouver dans la plupart des régions¹⁹.

Enfin, pour limiter les comportements à risques au sein des promotions d'étudiant·e·s en sciences infirmières, la FNESI demande à ce que les listes candidates prévoient la **subvention de projets de prévention et de promotion de la santé** mis en place par les associations étudiantes dans les Instituts et Universités.

L'activité physique durant la formation est essentielle pour maintenir un équilibre physique et mental dans ses études. Alors que la promotion de l'activité physique fait l'objet de campagnes de communication massives, en 2017, **40,5% des ESI admettent ne pas faire de sport**²⁰. Dans l'enseignement supérieur, cet enjeu de santé publique est comblé par la mise en place du SUAPS, accessible seulement pour les IFSI proches des campus universitaires. Ainsi, en **mettant en place des conventionnements ou en révisant les conventions existantes**, il est possible de garantir un accès à l'activité physique à proximité des IFSI en s'appuyant sur les structures du territoire.

¹⁴ Les jeunes fac à la crise : l'urgence d'avenir. *Dossier de presse* [en ligne]. Août 2020 [consulté le 25 août 2020 sur fage.org].

¹⁵ Mal être des Étudiant.e.s en Soins Infirmiers : il est temps d'agir. *Dossier de presse* [en ligne]. Septembre 2017 [consulté le 15 août 2020 sur fnesi.org].

¹⁶ Crise du Covid-19 : pas de retour à la "normale". *Dossier de presse* [en ligne]. Septembre 2017 [consulté le 24 août 2020 sur fnesi.org].

¹⁷ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. Plan Étudiants : accompagner chacun vers la réussite [en ligne]. Juin 2010. [consulté le 5 septembre sur education.gouv.fr].

¹⁸ Répartition des compétences [en ligne]. Mai 2018. [consulté le 8 août 2020 sur collectivites-locales.gouv.fr].

¹⁹ E-pass santé [en ligne]. [consulté le 10 septembre 2020 sur paysdelaloire.fr et maregionsud.fr].

²⁰ Mal être des Étudiant.e.s en Soins Infirmiers : il est temps d'agir. *Dossier de presse* [en ligne]. Septembre 2017 [consulté le 15 août 2020 sur fnesi.org].

Les étudiant·e·s de l'enseignement supérieur ont la possibilité de se restaurer à bas prix grâce à des repas complets et équilibrés à 3,30€. Malheureusement, **les restaurants universitaires (RU) ne sont pas accessibles à tou·te·s les ESI** dû à l'éloignement entre leurs IFSI et ces établissements. Cette inégalité les oblige à déboursier plus d'argent pour l'équivalent d'un même repas. Le 15 juillet 2020, le Premier Ministre annonce le passage du ticket RU à 1€ pour les étudiant·e·s boursier·e·s, creusant d'autant plus l'écart entre les étudiant·e·s de l'enseignement supérieur et les étudiant·e·s en soins infirmiers. Pour pallier ce manque de service, la FNESI demande à ce que les listes candidates puissent établir, en lien avec les IFSI et les Universités, des **conventionnements locaux avec les restaurations des lycées, des centres hospitaliers au tarif universitaire.**

Durant la formation en soins infirmiers, de nombreuses lectures et ressources documentaires sont nécessaires. Dans de nombreux instituts, des centres documentaires sont libres d'accès afin que les ESI puissent emprunter et s'enrichir des ouvrages disponibles. Néanmoins, la diversité des publications n'est pas semblable à celle présente dans les bibliothèques universitaires que l'on retrouve sur les campus. Des ressources plus locales existent, notamment les **bibliothèques municipales** (médiathèque). Celles-ci doivent s'associer aux instituts pour enrichir les ressources des ESI. En plein essor, des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), **les bibliothèques numériques doivent être développées sur les plateformes universitaires afin que chaque étudiant·e puisse bénéficier de ressources scientifiques.**

La location de logement représente une part importante des dépenses mensuelles des étudiant·e·s. Pour pallier ces dépenses excessives, le Crous agit chaque jour pour le développement et la **création de cités universitaires** proposant des locations à des tarifs adaptés au portefeuille de l'étudiant·e. Par ailleurs, et comme pour les autres services, **l'accès aux logements du Crous est une problématique qui concerne la plupart des ESI**, notamment des IFSI délocalisés. Pour favoriser le développement de logements dans les territoires, l'Association des Régions de France, a signé en mai 2019, avec l'ensemble des acteurs des formations en santé, la **"Charte d'accueil des étudiants en santé dans tous les territoires"**²¹. Cette charte stipule le devoir des Régions de faciliter l'accès aux logements aux étudiants en santé lors des stages. Elle s'inscrit dans la continuité de la politique d'attractivité des territoires ruraux en y favorisant les conditions de formation. Pour les ESI, l'offre de stage implique parfois que les étudiant·e·s doivent se déplacer à plus de 100 km de leur lieu de résidence. Ceci implique des frais de transports

²¹ Charte d'accueil des étudiants en santé dans tous les territoires [en ligne]. Mai 2019. [consulté le 4 septembre 2020 sur fhf-hdf.fr]

exorbitants, une augmentation du risque d'accident et une démarche à l'encontre de la transition écologique amorcée par le Gouvernement. Ainsi il est nécessaire que ces situations puissent se résoudre par la **mise à disposition gratuite de logement ou de chambre d'internat** (avec les lycées par exemple) dans la cas où la distance parcourue par l'étudiant·e engendre une prise de risque. Plus d'un an après la signature de cette charte, il est désormais temps de la faire vivre en y apportant des engagements concrets. Ces demandes peuvent également s'inscrire dans le cadre du "Plan 80 000"²² logements promis par le Gouvernement d'ici 2022 où les Régions doivent être motrices dans la **construction ou réhabilitation** de bâtiment à destination des étudiant·e·s.

La Région a également un rôle majeur à jouer dans le **développement d'une offre culturelle** auprès des citoyen·ne·s de son territoire. En effet, elle doit agir pour l'accès gratuit à son patrimoine culturel, notamment pour les jeunes étudiant·e·s à travers des dispositifs de soutien tel qu'un **e-pass culture et sport**²³. Ces dispositifs ne doivent pas être limités à une tranche d'âge, **seul le statut étudiant doit primer**. Enfin, les Régions doivent travailler avec les Crous pour populariser leurs offres culturelles auprès de tou·te·s les étudiant·e·s de l'enseignement supérieur.

L'accès aux services est un enjeu d'attractivité majeur pour les Régions : offrir un environnement de formation adapté au territoire et à la réussite étudiante. La FNESI demande que les listes candidates aux élections régionales s'engagent à prévoir dans leur programme **des politiques de site construites et adaptées aux enjeux de formation des territoire**.

b) La gestion des bourses étudiantes par les Crous : un transfert de compétence dans l'intérêt des ESI

La Région, en tant qu'organisme financeur de la formation en soins infirmiers, détient la **compétence de l'attribution et du versement des bourses sur critères sociaux des formations sanitaires et sociales** (FSS)²⁴. Actuellement, la gestion des bourses des étudiant·e·s en soins infirmiers est chaotique et hasardeuse. En effet, **parmi les 31 000 ESI boursier·e·s, 40,3% disent recevoir leurs bourses après le 23 de chaque mois**²⁵. Malgré les alertes de la FNESI, ces versements tardifs persistent et contribuent à la précarité étudiante.

²² Plan étudiant [en ligne]. Juillet 2020. [consulté le 28 août 2020 sur gouvernement.fr]

²³ E-pass culture et sport [en ligne]. [consulté le 10 septembre 2020 sur paysdelaloire.fr et maregionsud.fr].

²⁴ Article L. 4383-4 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. *Journal officiel* [en ligne]. Août 2004. [consulté le 20 août 2020 sur legifrance.gouv.fr]

²⁵ Crise du COVID-19 : pas de retour à la "normale" [en ligne]. Dossier de presse [consulté le 1 septembre 2020 sur fnesi.org].

Ces disparités et ce manque de rigueur dans le versement des BFSS nous pousse à repenser le fonctionnement même de l'attribution des bourses étudiantes aux ESI. Certaines **initiatives régionales** ont pu se démarquer à ce sujet afin de faire émerger des solutions réalisables. Ainsi, la Région Normandie, dans le cadre de la politique de gestion des bourses étudiante a transféré cette gestion au Crous de Normandie. Après plusieurs années d'essais, ce contrat a été renouvelé au vu de la satisfaction des ESI du territoire.

En effet, **le transfert de compétence de la gestion financière des BFSS vers le Crous favorise une équité entre les étudiant·e·s de l'enseignement supérieur et les ESI** à travers : un versement à date fixe tous les 5 du mois, une exonération systématique des frais de CVEC pour les boursier·e·s, un accès au logement facilité et une homogénéisation des critères d'attribution des bourses.

En mars 2020, **le Crous et les Crous, ont voté au sein de leur conseil d'administration un avis favorable à assurer la gestion des bourses des étudiant·e·s FSS**. Par ces votes, le réseau des œuvres énonce sa volonté politique de devenir le guichet unique des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur. L'accès aux aides sociales étudiantes n'est **pas une chance mais un droit** qui doit s'exercer pour l'ensemble des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur dont font partie les ESI. Les listes candidates aux élections régionales doivent **se porter garante du transfert de cette gestion vers les Crous**.

Ce transfert de gestion des BFSS doit aller jusqu'à une totale gestion des aides sociales par le Crous pour les étudiant·e·s en soins infirmiers. L'Aide Spécifique d'Allocation Annuelle (ASAA) est, aujourd'hui, un **droit inaccessible pour les ESI**. Cette aide annuelle est accessible aux étudiant·e·s ayant une situation familiale compliquée et ne remplissant pas un ou plusieurs critères d'éligibilités aux bourses du Crous. Elles permettent de pouvoir toucher une aide alignée sur les bourses de l'enseignement supérieur. **L'inaccessibilité de cette aide place donc de nombreux·ses étudiant·e·s en situation de précarité** et ne favorise pas un environnement de travail de qualité.

A plus long terme, **le Crous doit devenir le guichet unique des aides sociales étudiantes de l'enseignement supérieur**. Celui-ci favoriserait le passage à une Aide Globale d'Indépendance (AGI), revendication portée par la FAGE depuis plusieurs années. Cette aide se divise en deux partie : **l'aide relative aux besoins quotidiens** de l'étudiant·e calculée sur critères sociaux (progressive, pour supprimer les effets de

paliers provoqués par les échelons dans le système actuel) et **les aides au logement** accessibles à tous les étudiant·e·s décohabit·e·s²⁶.

c) Construire un schéma régional des transports adapté aux maillages des IFSI

D'après le Code des Transports²⁷, les Régions sont garantes de l'organisation des transports non urbains (TER, bus, etc). Dans le cadre des élections régionales à venir, cette compétence doit également être valorisée à travers la **mise en place d'un schéma régional des transports** afin de rendre accessible l'ensemble du territoire en transports en commun. L'enjeu de la rédaction de ce schéma est de définir des lignes de transports stratégiques afin qu'elles répondent à un **besoin de la population** tout en renforçant l'**attractivité de territoires désenclavés**.

Parmi les nombreuses inégalités de services relevées précédemment, certains IFSI délocalisés sont mal desservis par manque d'investissement dans des lignes de transports adaptées aux horaires d'enseignement. Ce désengagement sur les lignes de transports se retrouve également auprès des établissements de santé, notamment médico-sociaux. En effet, malgré la présence de certaines lignes, celles-ci sont **peu souvent adaptées aux horaires de stages** effectués par les ESI : en deçà de 6h du matin et au-delà de 21h, très peu de lignes de transports sont ouvertes. Dans les zones urbaines, la FNESI demande à chaque Région de **travailler avec les municipalités pour que les horaires des lignes de transports déjà présentes soient étendus** pour permettre aux ESI de rentrer à leur domicile une fois leur stage terminé. Le schéma régional des transports doit également prévoir, toujours en lien avec les municipalités, la création de nouvelles lignes ou arrêts de transports pour que **chaque IFSI de la Région soit desservi**.

L'attractivité des territoires désenclavés se développe également à travers la création de lignes **favorisant la mobilité entre les différents bassins de vie**. En effet, en zone rurale, les transports se font plus rares, les distances plus longues, rendant chaque ligne plus stratégique (pour le travail, les stages, les cours en IFSI, etc). Ainsi, les ESI des IFSI délocalisés parcourent de nombreux kilomètres pour suivre leur temps d'enseignement pratique et théorique. Néanmoins, par manque de lignes de transports, bon nombre d'entre eux·elles se retrouvent à utiliser, leur propre véhicule allant ainsi à l'encontre des enjeux environnementaux actuels et du coût financier engendré. Ainsi, la FNESI demande aux Régions de prévoir dans leur schéma de

²⁶ Les bourses indexées sur l'inflation pour la prochaine rentrée, mais un système toujours insuffisant. *Actualités de la FAGE et de ses Fédérations* [en ligne]. 7 août 2019 [consulté le 8 août 2020 sur fage.org].

²⁷ Articles L3111-1 à L3111-3. *Code des transports* [en ligne]. 1 janvier 2017 [consulté le 9 août 2020 sur legifrance.gouv.fr].

transports des **lignes pour desservir les zones rurales**, notamment lorsque des établissements d'accueil en stage s'y trouvent.

De plus, pour la totalité des transports en communs, il est indispensable que les listes candidates prévoient dans leur programme politique la **mise en place de cartes "abonnement jeune"**, accessibles à ces publics plus précaires que les professionnel·le·s en activité.

Assurer une politique de transports en commun dans l'intérêt des jeunes et des personnes en situation de précarité c'est agir pour un avenir meilleur, sécurisé et respectueux des enjeux environnementaux actuels.

IV. La recherche en sciences infirmières pour améliorer la qualité des soins au patient·e·s

Le développement de la recherche en sciences infirmières répond à un enjeu de santé publique majeur : produire du contenu de recherche sur des thématiques telles que la prévention, les soins relationnels ou encore l'éducation thérapeutique. Autant de sujets peu abordés dans les revues scientifiques. Malgré la possibilité pour les infirmier·e·s de produire des travaux de recherche à travers la création du PHRI (Programme Hospitalier de Recherche Infirmier) en 2010²⁸, **la recherche en sciences infirmières peine à être démocratisée sur le territoire national**. Consciente de la crise actuelle traversée, la FNESI est convaincue que l'initiative locale, voire régionale, pourra permettre cette démocratisation à une échelle nationale. Nous devons collectivement **prouver l'intérêt du développement de cette recherche à travers des expérimentations territoriales** adaptées aux enjeux de santé.

De cette manière, les Régions ont un rôle majeur à jouer dans l'identification des besoins de santé du territoire et dans la mise en place de moyens pour y répondre. Ces derniers peuvent se traduire par un besoin en professionnel·le·s de santé à compétences spécifiques ou encore par des **créations de postes de recherche en lien avec des enjeux de santé territoriaux**. La politique de santé est pour autant dirigée par les Agences Régionales de Santé, qui rédigent le Plan Régional de Santé, en concertation avec les collectivités territoriales et les partenaires sociaux.

Au-delà de ce travail d'identification des besoins de santé, la Région a surtout une place importante dans le **financement et l'investissement de travaux de recherche**. Ceux-ci doivent se réfléchir et se construire dès la formation de ces mêmes professionnel·le·s en devenir : des doctorant·e·s doivent être **entièrement financé·e·s sur des travaux de recherche** en lien avec des enjeux de santé territoriaux.

Dans le cadre de ce développement de la recherche infirmière nécessaire à notre système de santé, **les doctorant·e·s en sciences infirmières doivent être priorisé·e·s dans ces financements**, notamment en termes de ressources matérielles.

²⁸ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS. INSTRUCTION N° DGOS/PF4/2010/258 du 9 juillet 2010 relative au programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale (P.H.R.I.P) pour 2011. *Journal officiel* [en ligne]. 9 juillet 2010. [consulté le 4 août sur legifrance.gouv.fr].

Par ailleurs, depuis novembre 2019, le Conseil National des Universités (CNU) possède en son sein une section dédiée aux sciences infirmières : la section 92. En 2020, Madame la Ministre Frédérique Vidal a annoncé à l'issue du Ségur de la Santé la création de **250 nouveaux postes d'enseignant·e·s chercheurs** au sein des "*filières paramédicales*". En lien avec les enjeux de professionnalisation de notre formation et le développement des sciences infirmières, la FNESI attend donc de ces ouvertures de postes que **50% d'entre elles soient attirées aux Maîtres de Conférence Universitaire (MCU) en sciences infirmières**. Néanmoins, encore une fois, les Régions ont un rôle majeur à jouer dans ces concertations : c'est par la création de projets de recherche innovants, répondant à des besoins territoriaux populationnels et par le biais de financements régionaux, que les enseignant·e·s universitaires en sciences infirmières pourront mailler un territoire complet. La FNESI demande donc aux listes candidates de s'engager dans leur programme politique à ce que **des financements soient alloués à des projets de recherche en lien avec les sciences infirmières**. Dans ce même objectif, les listes doivent également prévoir des financements de **postes d'enseignant·e·s chercheurs en lien avec les universités** du territoire.

L'ensemble de ces réflexions, ancrées dans les territoires, doivent permettre, en finalité, **d'améliorer la prise en soins des patient·e·s par une optimisation du parcours de soins et de la qualité des soins prodigués**.

Conclusion

Les élections régionales 2021 représentent un **enjeu de taille** pour l'ensemble des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur et d'autant plus pour la FNESI. A travers cette contribution, les ESI ont pu statuer sur les **perspectives d'avenir** qu'ils·elles envisagent pour leur formation, leur future profession et plus largement, le système de santé.

De part leurs compétences, les Régions sont en capacité d'intervenir tout au long de la formation en soins infirmiers : en amont de celle-ci, à travers l'**orientation des jeunes**, et dans leurs **conditions d'études**. Cette dernière laisse un large champ pour développer un environnement de vie favorable à un épanouissement de l'étudiant·e, **condition nécessaire à sa réussite**.

Les listes candidates ont désormais tous les éléments entre les mains pour permettre **d'agir en faveur de l'avenir des ESI**. Ces élections doivent servir de tremplin pour que des engagements forts soient pris en faveur de territoires plus **attractifs, adaptés aux enjeux sociétaux et à l'écoute des étudiant·e·s**.

Les positions de la FNESI

- Utiliser le maillage juxtaposé des lycées et des IFSI afin de privilégier une **orientation de proximité** (page 5)
- Rendre les **étudiant·e·s acteur·trice·s de l'orientation** en développant le contenu des unités d'enseignement : développement du monde de la santé, leur permettant notamment de valider l'UE 3.3 et la compétence 8 (page 5)
- Mettre en place des **journées d'immersion** dans les instituts (page 5)
- Encourager les instituts à mettre en place des **journées portes ouvertes** et à co-construire ces journées avec les étudiant·e·s en leur proposant des aménagements horaires et un accompagnement matériel (page 5)
- **Repenser le modèle de conventionnement tripartite** en vue d'une convention bipartite (entre Université et Région) (page 8)
- Garantir un **rattachement juridique** des IFSI à l'Université (page 8)
- **Créer un Département Universitaire en Sciences Infirmières (DUSI)** dans toutes les Universités à composante santé (page 9)
- Réaliser, dès la prise de mandat, une **étude portant sur l'implantation des IFSI** sur le territoire régional (page 9)
- Investir dans l'équipement massif des IFSI en **salle de simulation** (page 9)
- Prévoir un **financement pour la réhabilitation de ces infrastructures** et pour l'achat de matériel adapté à l'enseignement théorique et pratique pour les personnes en situation de handicap (page 10)
- Fournir dans chaque IFSI **un local pour l'association étudiante et une salle de pause** à destination des ESI (page 10)
- Rénover l'ensemble des structures de formation en respectant les **normes écologiques** (page 10)
- **Fournir des stocks de tenues professionnelles** dans tous les IFSI du territoire (page 11)
- Prévoir le **financement annuel de tout matériel pédagogique** pour les étudiant·e·s : paire de ciseaux, paires de chaussures etc. (page 12)

- **Equiper les IFSI de frigidaires et micro onde** permettant une restauration sur place. (page 12)
- Établir des conventionnements entre les structures dans les territoires et les IFSI pour **garantir un accès aux services** (santé, activité physique, etc) étudiant·e·s sur les **sites délocalisés**. (page 14)
- **Subventionner des projets de prévention et promotion de la santé** mis en place par les associations étudiantes. (page 14)
- Garantir un accès à **un service de restauration complet à 3,30€** pour tou·te·s les ESI. (page 15)
- **Développer les plateformes numériques** pour un accès aux ressources scientifiques. (page 16)
- **Mettre gratuitement à disposition des logements** dans les territoires accessible aux ESI en stage. (page 16)
- Créer et développer **des dispositifs d'accès à la culture** pour les étudiant·e·s. (page 16)
- Transférer la compétence de **gestion financière des BFSS vers le Crous**. (page 17)
- Faire du Crous **le guichet unique des aides sociales étudiantes**. (page 17)
- Desservir en **transport en commun tous les IFSI** de la Région. (page 18)
- **Adapter** les lignes de transports **aux horaires de stage** des ESI. (page 18)
- Mettre en place les **cartes "abonnements jeunes"**. (page 18)
- **Accompagner les doctorant·e·s en sciences infirmières** dans le financement de la recherche. (page 20)
- **Financer des projets de recherche** en lien avec les enjeux de santé du territoire. (page 21)
- Financer des **postes d'enseignant·e·s-chercheurs** en lien avec les universités. (page 21)

Contacts

Politiques jeunesses

Mail : jeunesse@fnesi.org

Téléphone : 01.40.33.70.78

Présidence

Mail : presidence@fnesi.org

Téléphone : 06.40.81.65.09